

**accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF
13'609'000.- pour financer les travaux d'entretien liés à
des infiltrations d'eau sur 3 sites**

du 20 juin 2023

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 13'609'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux d'entretien liés à des infiltrations d'eau sur 3 sites.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 20 juin 2023.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Evéquoz

I. Santucci

Date de publication : 4 juillet 2023